



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 18 794 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 89 brise le fragile équilibre du rapport de force entre syndiquées et syndiqués et employeur au profit de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE l'équilibre actuel du droit de grève est le résultat d'une lutte historique des syndiquées et syndiqués et d'un consensus social de plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne doit pas posséder un pouvoir discrétionnaire qui va à l'encontre du fragile équilibre dans le rapport de force des négociations collectives;


CONSIDÉRANT QUE le droit de grève a été reconnu comme un droit constitutionnel par la Cour suprême du Canada en 2015 et qu'aucun gouvernement ne devrait l'enfreindre.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec:

- de retirer immédiatement le projet de loi n° 89;
- de s'engager à respecter intégralement le droit de grève et l'équilibre du rapport de force;
- de reconnaître que l'équilibre actuel du rapport de force est l'objet d'un consensus social et qu'il le reste encore aujourd'hui;
- d'appuyer la décision de la Cour suprême d'enchâsser le droit de grève comme un droit fondamental dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Alexandre Leduc
Député d'Hochelaga-Maisonneuve

20 mai 2025

Date de signature de l'extrait